

REGLEMENT SPORTIF DU MARATHON VAR PROVENCE VERTE 2026

Version mise à jour le 21 septembre 2025.

PREAMBULE

Organisation : CREASPORTS ORGANISATION, Association Loi 1901, N° de SIRET 423935212 dont le siège social est à HYERES (83400), France, 3 Impasse des Anémones L'Association CREASPORTS ORGANISATION est ci-après dénommé l'Organisateur

Les termes « vous » « votre », « vôtre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

La participation à l'Événement implique votre acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales de Vente et du Règlement.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée NJUKO, accessibles à l'adresse : njuko.net

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation njuko.net, les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales de Vente, qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation njuko.net

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Événement marathon-var-provence-verte.com

En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique.

Important ! Rôle du site njuko.net

[Njuko.net](https://njuko.net) par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre inscription, permet à des organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme le njuko.net facilite les transactions réalisées sur cette dernière, njuko.net n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Événement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Événement, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Événement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant à l'Événement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant. En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

1.1. LES PARCOURS

Les parcours de l'Événement sont respectivement de :

- 10,7km, 21,1km et 42,195km routes et chemins de campagne, conformément au règlement international des courses sur route (IAAF et FFA). Le marathon pourra se courir en relais par équipe de 2 ou de 5. La formule Duo Run and bike se tiendra sur la distance marathon. Nouveau Trail d'environ 20km. (Parcours en finalisation)
- La Rando du Marathon Environ 10km sur les hauteurs de Brignoles
- L'animation pédestre pour les enfants sera de 1 à 2km.

PROGRAMME:

LE 1er MAI 2026:

17h00 Départ du Trail Var Provence Verte et de la Rando du Marathon

LE 2 MAI 2026:

9h00 Départ Marathon Individuel, Run and Bike et Marathon Relais à Chateaufort

10h00 Départ du Semi- Marathon à Carcès

10h40 Départ du 10,7km à Vins sur Caramy

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Événement, Vous devez être âgé de minimum :

- 16 ans (seize) au plus tard au 31 décembre 2026 pour le 10,7km
- 18 ans (dix huit) au plus tard au 31 décembre 2026 pour le semi marathon, le Run and Bike.
- 20 ans (vingt) au plus tard au 31 décembre 2026 pour le marathon solo coureurs.

- 16 ans (seize) au plus tard au 31 décembre 2026 pour le marathon Team relais (5 coureurs mais uniquement sur les deux plus court relais)

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'Événement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.

En participant à l'Événement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition (FFA). Les licences FFTRI ne sont plus acceptées pour la participation des courses FFA depuis le 1/1/2019.
- pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation d'un PPS (Parcours Prévention Santé, document à remplir en ligne sur le site de la FFA - <https://pps.athle.fr>)

ATTENTION ! Participants résidant à l'étranger : Vous êtes tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même si vous êtes détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue : française ou anglaise.

Mention Obligatoire sur le Certificat Médical : Il est précisé que votre certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Les autres licences ne peuvent pas être acceptées.

Les licenciés FFA bénéficieront d'un contrôle automatique de leur licence au moment de l'inscription en ligne. Si le formulaire en ligne valide votre adhésion FFA, inutile d'insérer votre licence. Les autres documents déposés en ligne sur le site Sportips.fr seront contrôlés. Vous recevrez un message automatique vous informant si votre document est validé ou invalidé. Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place.

1.3. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre licence, PPS ou certificat médical pour les étrangers répondant aux conditions visées ci-avant,*
- Votre pièce d'identité.*

Le retrait des dossards se fait exclusivement au village Marathon situé à Brignoles 83170, le Vendredi 1er mai 2026 de 12h à 19h et le Samedi 2 mai 2026 avant les départs. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Une personne pourra récupérer les dossards de son équipe si tous les documents de l'équipe sont à jour et présentation des copies des cartes d'identité.

1.4. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2026

Les inscriptions à l'Événement se font exclusivement sur le njuko.net

Dotation pour tous les participants :

Pour tous les inscrits au MARATHON VAR PROVENCE VERTE INDIVIDUELS :

Dossards avec Puce

Navette bus accès départ

Une bouteille de vin « cuvée du marathon »

Un tee shirt

Un gobelet logoté MVPV

Une médaille pour tous les finishers

Dispositif de suivi course en direct. Vos supporters pourront vous suivre

Pour tous les inscrits au SEMI-MARATHON VAR PROVENCE VERTE INDIVIDUELS :

Dossards avec Puce

Navette bus accès départ

Une bouteille de vin « cuvée du marathon »

Un tee shirt

Un gobelet logoté (Nouveau)

Une médaille pour tous les finishers

Dispositif de suivi course en direct. Vos supporters pourront vous suivre

Pour tous les inscrits au 10,9km VAR PROVENCE VERTE INDIVIDUELS :

Dossards avec Puce

Navette bus accès départ

Un tee shirt

Un gobelet logoté

Une médaille pour tous les finishers (Nouveau)

Dispositif de suivi course en direct. Vos supporters pourront vous suivre

Pour tous les inscrits au MARATHON VAR PROVENCE VERTE « EQUIPES » (Equipes de 5):

Dossards avec Puce avec les temps de chaque coureur

Une bouteille de vin spéciale cuvée du marathon par personne

Un tee shirt

Un gobelet logoté par personne

Une médaille pour tous les finishers

Dispositif de suivi course en direct. Vos supporters pourront vous suivre

Un porte dossard/ équipe

Navettes pour déposes et ramassages sur les différents points de relais du parcours

Consignes suivant vos points relais

Pour tous les inscrits au MARATHON VAR PROVENCE VERTE « EQUIPES » (Equipes de 2):

Dossards avec Puce avec les temps de chaque coureur

Une bouteille de vin spéciale cuvée du marathon par personne

Un tee shirt

Un gobelet logoté par personne

Une médaille pour les deux finishers

Dispositif de suivi course en direct. Vos supporters pourront vous suivre

Un porte dossard/ équipe

Navettes pour déposes départ à Chateaufort, plus dépose et ramassages à Carcès

Consignes sur le point de départ et de relai

Pour tous les inscrits au « RUN AND BIKE MARATHON VAR PROVENCE VERTE » (Equipes de deux):

Dossards avec Puce

Navette bus accès départ pour le runner

Une bouteille de vin spéciale cuvée du marathon par personne

Un tee shirt

Un gobelet par personne

Une médaille pour tous les finishers

Dispositif de suivi course en direct. Vos supporters pourront vous suivre

Dispositif sur mobile gratuit pour le suivi de vos supporters en direct sur le parcours

Pour tous les inscrits au TRAIL DE LA PROVENCE VERTE :

Dossards avec Puce

Navette bus accès départ

Une bouteille de vin « cuvée du marathon »

Un tee shirt

Un gobelet logoté (Nouveau)

Une médaille pour tous les finishers

Dispositif de suivi course en direct. Vos supporters pourront vous suivre

Pour tous les engagés à la RANDO DU MARATHON

Dossards

Un tee shirt

Un gobelet logoté

TARIFS :

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre tranche d'inscription à l'évènement :

MARATHON VAR PROVENCE VERTE SOLO :

- *Tarif Individuel : 65€ jusqu'au 31/01/26*
- *Tarif Individuel : 75€ du 01/02/26 au 20/03/26*
- *Tarif Individuel : 85€ à partir du 21/03/26 (dans la limite des dossards disponibles)*

SEMI-MARATHON VAR PROVENCE VERTE :

- *Tarif Individuel : 31€ jusqu'au 31/01/26*
- *Tarif Individuel : 36€ du 01/02/26 au 20/03/26*
- *Tarif Individuel : 41€ à partir du 21/03/26 (dans la limite des dossards disponibles)*

10,7km VAR PROVENCE VERTE :

- *Tarif Individuel : 22€ jusqu'au 31/01/26*
- *Tarif Individuel : 28€ du 01/02/26 au 20/03/26*
- *Tarif Individuel : 35€ à partir du 21/03/26 (dans la limite des dossards disponibles)*

MARATHON VAR PROVENCE VERTE (Equipes de 5) :

- *Tarif pour l'équipe : 160 € jusqu'au 31/01/26*
- *Tarif pour l'équipe : 175€ du 01/02/26 au 20/03/26*
- *Tarif pour l'équipe : 185€ à partir 21/03/26 (dans la limite des dossards disponibles)*

MARATHON VAR PROVENCE VERTE (Equipes de 2) :

- *Tarif pour l'équipe : 70€ jusqu'au 31/01/26*
- *Tarif pour l'équipe : 75€ du 01/02/26 au 20/03/26*
- *Tarif pour l'équipe : 85€ à partir 21/03/26 (dans la limite des dossards disponibles)*

MARATHON VAR PROVENCE VERTE RUN AND BIKE (Equipes de 2):

- *Tarif pour l'équipe : 70€ jusqu'au 31/01/26*
- *Tarif pour l'équipe : 78€ du 01/02/26 au 20/03/26*
- *Tarif pour l'équipe : 88€ à partir du 21/03/26 (dans la limite des dossards disponibles).*

TRAIL PROVENCE VERTE :

- *Tarif Individuel : 26€ jusqu'au 31/01/26*
- *Tarif Individuel : 29€ du 01/02/26 au 20/03/26*
- *Tarif Individuel : 35€ à partir du 21/03/26 (dans la limite des dossards disponibles)*

La RANDO DU MARATHON

- *Tarif Individuel : 15€ jusqu'au 31/01/26*
- *Tarif Individuel : 17€ du 01/02/26 au 20/03/26*

- Tarif Individuel : 20€ à partir du 21/03/26 (dans la limite des dossards disponibles)

SOIREE MARATHON:

Nous organisons une soirée Marathon le 2 mai, repas, soirée avec orchestre et DJ, la troisième mi-temps du marathon se veut la plus festive possible.

Réservez votre soirée, Seulement 300 places disponibles.

Tarif soirée 20€ pour les coureurs et les accompagnateurs

Animation enfants, 1 et 2km: Inscriptions gratuites sur place

Possibilité de « tarifs spécial clubs » suivant le nombre d'engagés, pour tous renseignements :

contact@marathon-provence-verte.com

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Toute inscription à un Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les coureurs ont la possibilité de contracter une assurance annulation au moment de leur engagement.

Attention sans cette assurance aucun remboursement ne sera effectué.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Lors de l'inscription en équipe, le nom des équipiers peut être modifié gratuitement jusqu'au 20 avril 2026, après cette date la modification sera possible jusqu'au 1er mai 2026 mais au tarif de 10€/ nom modifié. Pas de modification le 1 et 2 mai 2026.

Engagement Club, CE, groupe:

Attention il faudra définir un/une responsable du groupe et c'est lui ou elle qui récupérera les dossards et dotation de tout le groupe.

Lors de la création du groupe, et cela dès la première inscription, le ou la responsable recevra un lien avec lequel il/elle pourra rajouter des coureurs au fil des semaines.

Il/elle pourra transférer ce lien également à des personnes de son groupe afin qu'elles puissent se rajouter elles-mêmes.

1.5. JURY OFFICIEL

Il est composé d'un directeur de course, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course. Les points de ravitaillement sont installés environ tous les 5 km ainsi qu'à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps maximum de 6h00 pour effectuer le parcours de 42,195km et de 4h00 pour le Semi Marathon. Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

1.7. SERVICES GENERAUX

La sécurité routière est assurée par la des jalonneurs et des services de police, le service médical par la Protection Civile. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales.

1.8. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Événement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Événement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Événement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Événement.

1.9.1 CHRONOMETRAGE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce sous forme de bandelette collée derrière chaque dossard) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course sur plusieurs points du parcours. Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée.

Concernant le marathon relais de 5 ou 2 coureurs, le passage du dossard positionné sur le porte dossard sera obligatoire afin d'assurer le chronométrage de chaque relayeur et d'établir le chronométrage global des 42,195km.

Concernant le Run And Bike Marathon les deux coureurs avec leur dossard respectif devront franchir les points de pointages parcours et la ligne d'arrivée ensemble.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection nous avons un système qui filme toutes les arrivées et nous pouvons procéder au reclassement si nécessaire.

1.9.2. RECOMPENSES

MARATHON VAR PROVENCE VERTE :

3 premiers Scratch H/F+ 3 premiers de chaque catégorie H/F

Sauf pour la catégorie Master : les 3 premiers au scratch master puis le premier de chaque catégorie.

SEMI-MARATHON VAR PROVENCE VERTE :

3 premiers Scratch H/F+ 3 premiers de chaque catégorie H/F

Sauf pour la catégorie Master : les 3 premiers au scratch master puis le premier de chaque catégorie.

10,7km VAR PROVENCE VERTE :

3 premiers Scratch H/F+ puis le premier de chaque catégorie.

TRAIL PROVENCE VERTE :

3 premiers Scratch H/F+ puis le premier de chaque catégorie.

MARATHON VAR PROVENCE VERTE RELAIS à 5 :

3 premières équipes Hommes/ Femmes/ Mixte

MARATHON VAR PROVENCE VERTE RELAIS à 2 :

3 premières équipes Hommes/ Femmes/ Mixte

MARATHON VAR PROVENCE VERTE RELAIS 5- CHALLENGE ENTREPRISE :

3 premières équipes

MARATHON VAR PROVENCE VERTE RELAIS 5- CHALLENGE COLLECTIVITEES :

3 premières équipes

MARATHON VAR PROVENCE VERTE RUN AND BIKE (équipe de 2) :

3 premières équipes Hommes/ Femmes/ Mixtes

ANIMATIONS ENFANTS : Médaille pour tous les participants+ podium pour les trois premiers garçons et filles de chaque course.

La RANDO DU MARATHON: pas de classement et de récompenses

Coupes, lots sportifs et produits régionaux pour tous les podiums.

1.9.3 REGLEMENTS SPECIFIQUES

-MARATHON, SEMI MARATHON, 10,7KM, TRAIL VAR PROVENCE VERTE, Rando du Marathon :

Les lieux de départ étant différents du site de l'arrivée, des navettes sont organisées afin de vous amener sur les points de départ. Voir Onglet spécifique Navettes

TRANSPORTS :

Des navettes autobus seront programmées pour vous amener sur le site de départ. Vous trouverez toutes les informations et horaires sur le site internet dans l'onglet « Navettes- Consignes»

-MARATHON VAR PROVENCE VERTE EQUIPES DE 5 :

L'épreuve « relais » empruntera le tracé de l'épreuve « individuelle » du Marathon Var Provence Verte.

Equipier 1 Relais 1 » Chateauvert > Correns: 8,5km

Equipier 2 Relais 2 » Correns > Montfort : 5,5km

Equipier 3 Relais 3 » Montfort > Carces : 7,0km

Equipier 4 Relais 4 » Carces> Vins: 13,6km

Equipier 5 Relais 5 » Vins> Brignoles : 7,6km

Le départ de l'épreuve relais sera donné simultanément au départ de l'épreuve Marathon individuelle le 2 mai 2026 à 9h00.

L'arrivée sera jugée Cours Liberté à Brignoles. Le tracé de l'épreuve est consultable dans l'onglet « Les épreuves » sur le site internet de l'événement.

Dossards : Lors de la remise des dossards, chaque équipe se verra remettre 5 dossards individuels (à porter dans le dos) plus un dossard (à porter devant). Celui-ci sera fixé sur une ceinture porte dossard et servira de passage de témoin lors du relais entre les équipiers.

TRANSPORTS :

Des navettes autobus seront programmées pour vous amener sur les sites de départ et de points relais. Vous trouverez toutes les informations et horaires sur le site internet dans l'onglet « Navettes- Consignes»

-MARATHON VAR PROVENCE VERTE EQUIPES DE 2 :

L'épreuve « relais » empruntera le tracé de l'épreuve « individuelle » du Marathon Var Provence Verte. Relais effectué à Carcès au semi Marathon.

Le départ de l'épreuve relais sera donné simultanément au départ de l'épreuve Marathon individuelle le 2 mai 2026 à 9h00.

L'arrivée sera jugée Cours Liberté à Brignoles. Le tracé de l'épreuve est consultable dans l'onglet « Les épreuves » sur le site internet de l'événement.

Dossards : Lors de la remise des dossards, chaque équipe se verra remettre 2 dossards individuels (à porter dans le dos) plus un dossard (à porter devant). Celui-ci sera fixé sur une ceinture porte dossard et servira de passage de témoin lors du relais entre les équipiers.

TRANSPORTS :

Des navettes autobus seront programmées pour vous amener sur les sites de départ et de points relais. Vous trouverez toutes les informations et horaires sur le site internet dans l'onglet « Navettes- Consignes»

-RUN AND BIKE MARATHON :

Un VTT pour deux (Vtt électrique non autorisé)

Port du casque obligatoire sur le vélo

Les deux équipiers doivent rester à proximité (10m maximum)

Déroulement :

Un seul équipier au départ du marathon 9h00, l'autre équipier attendra son binôme quelques kilomètres après au village de Correns. A partir de ce point de jonction, ils effectuent le parcours en binôme et procèdent aux changements (runner/cycliste) comme ils le souhaitent. Il faut franchir la ligne d'arrivée et les points de pointages ensemble pour être classés.

Dossards : Lors de la remise des dossards, chaque équipe se verra remettre 2 dossards à porter devant.

TRANSPORTS :

Les participants au Run And Bike Marathon devront se rendre à Chateaufort par leur propre moyen, il pourront garer leur véhicule. Le coureurs prendra le départ avec le Marathon individuel et

relais Marathon, le cycliste devra se rendre à Correns en vélo et attendra son binôme sur ce point de jonction.

Après l'épreuve, des navettes seront mises en place entre l'arrivée à Brignoles et votre véhicule à Chateauvert. Vous trouverez toutes les informations et horaires sur le site internet dans l'onglet « Navettes- Consignes »

TRAIL VAR PROVENCE VERTE

Une réserve d'eau de 1,50l minimum.

Vêtement de pluie en cas de mauvais temps.

La RANDO DU MARATHON:

Pas besoin de certificat médical pour votre engagement.

Un poste de ravitaillement à mi parcours.

Une réserve d'eau de 50cl minimum.

Vêtement de pluie en cas de mauvais temps.

1.10. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Événement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Événement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non- licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'Événement (Inscription -> Assurances)

Domage matériel: L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.11. UTILISATION D'IMAGES

1.11.1. Image du participant :

L'Événement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses

noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Événement (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Événement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder à aux partenaires de l'Événement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,

2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Événement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site sportips.fr dans l'espace « Mon Compte » et pendant un an sur le site internet de l'Événement dans la rubrique « Résultats ». Concernant le site de l'Événement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom son numéro de dossard ainsi que sa région.

1.11.2. Images de l'Événement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Événement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Événement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Événement.

1.12. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après «les Données») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, nous vous invitons à vous référer aux Conditions Générales de Vente (I). En tant que Participant à

l'Événement, nous vous invitons également à lire attentivement les dispositions suivantes :

Vous reconnaissez que tout utilisateur de l'application de suivie live ou d'internet est susceptible de pouvoir suivre les participants à l'Événement en renseignant leur nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

A l'issue de l'Événement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Événement. Vos résultats sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos noms et prénoms dans les classements, c'est possible, mais cette action fera obligatoirement l'objet d'une déclaration à la FFA, et est définitivement irréversible pour toutes vos courses FFA à venir.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à CREASPORTS ORGANISATION 3

Imp des Anémones, 83400 Hyères en amont de l'Événement et au plus tard 20 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.13. PRISES D'IMAGES AERIENNES

Les participants sont informés de ce que :

- Le jour de l'Événement, des drones pourront être utilisés à des fins de tournage ;*
- Ils pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Événement à moins de 30 mètres desdits aéronefs*
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.*

1.14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Vos participez à un ECO MARATHON, nous mettons en place de nombreux dispositifs afin que l'épreuve soit la plus « propre possible ». Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Nous interdisons l'utilisation de Drone amateur et professionnel sur le parcours et à proximité de l'épreuve.

Lors de votre retrait des dossards vous serez dotés d'un gobelet (légers et pliables), il faudra courir avec pour pouvoir se ravitailler.

IL N'Y AURA PAS D'AUTRES Gobelets SUR LE PARCOURS ET A L'ARRIVEE

Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants ou leur équipe jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.15. EQUIPEMENTS INTERDITS SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes (Hors participants Run and Bike), engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

1.16. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Événement peut être soumis à des contrôles anti- dopage. Les participants à l'Événement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

1.17. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Événement.

Si l'Événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances,

une compensation telle que la substitution par un report de l'Événement ou le report du dossard sur l'édition suivante.

II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service du Marathon Var-Provence Verte auprès de l'Organisateur via le site njuko.net (son site web, son site mobile ou son application) alors les présentes Conditions Générales de Vente vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît si Vous participez à l'Événement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux biens et services que Vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via njuko.net

2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site sportips.fr. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrits.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarif privilégié pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles («code promo»), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur sportips.fr. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'Utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne, ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur sportips.fr pour ces commandes sont donc Hors Taxes.

Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. Nous vous recommandons de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les 30 jours suivant la demande de remboursement.

2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès du site njuko.net

Aucune commande adressée par email ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur njuko.net vous acceptez les Conditions d'Utilisation du site njuko.net et sa Politique de Confidentialité.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier.

Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement.

L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un email de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.

2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription sur njuko.net sont autorisés.

Les paiements en ligne sur njuko.net sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques afin de garantir la sécurité des achats effectués sur sportips.fr et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.6. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES

L'Organisateur et éditeur du site <http://www.marathon-var-provence-verte.com> est l'association loi 1901 Créasports Organisation dont le siège social est à HYERES (83400) France, 3 impasse des Anémones, représentée par son président Monsieur Samuel Bonaudo.

2.7. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Événement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@marathon-var-provence-verte.com ou par courrier à l'adresse suivante : Créasports Organisation, 3 Impasse des Anémones, 83400 HYERES.

Cette réclamation devra être effectuée 10 jours au plus tard après la date de l'événement.

III. DISPOSITIONS LIEES A LA SITUATION SANITAIRE

PASS SANITAIRE

Nous appliquerons les règles sanitaires demandées à la date de l'événement.